

Département de l'Ardèche

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Séance du 17 décembre 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	54

**Date de convocation****11 décembre 2025**

**Agriculture - Hydrologie régénérative, suite : Keyline Design n°2 -Candidature au 12ème programme de l'Agence de l'eau – et à l'Appel à Candidature de CNR**

**N° de la délibération  
2025-817**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRENCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Pour infiltrer davantage d'eau dans les sols et faire face aux sécheresses récurrentes des expérimentations d'hydrologie régénérative se déploient en France. ARCHE Agglo a déployé un premier projet en partenariat avec Rhône Crussol pour faire l'expérimentation de ces aménagements sur des parcelles agricoles.

A ce jour, ce premier projet en hydrologie régénérative est un succès :

- 17 projets engagés en commun avec Rhône Crussol, dont 10 sont sur ARCHE Agglo
- Travaux réalisés sur 7 projets
- 3 projets seront mis en travaux en janvier 2026

Réalisations à ce jour :

- 24 ha aménagés
- 2 km de haies plantées
- Une satisfaction des agriculteurs et agricultrices, et des financeurs
- Une vidéo produite
- De nombreuses demandes de visites (autres territoires, entre agriculteurs, écoles, Agence de l'Eau, ...)

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Vu la délibération n° 2023-259 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la stratégie et le programme pluriannuel d'actions du Projet Alimentaire inter-Territorial pour 2023-2028 ;

Vu le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (taux de 70 % maximum),

Vu le plan 5 Rhône de CNR et son appel à projet « Terres de transitions agroécologique » (taux de 80 % maximum),

Considérant que le Projet Alimentaire interTerritorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol a obtenu la labélisation de niveau 1 « projet émergent » en juin 2021.

Considérant que le 14 mars 2024, une reconnaissance officielle de niveau 2, valable pour une durée de 5 ans, a été attribuée au PAIT.

Considérant que dans le cadre de l'Enjeu 3 du PAiT « Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux » et son action 27 : Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes et optimisation de la gestion de l'eau sur l'exploitation agricole (via les pratiques agricoles et/ou via des expérimentations de type key-line design) et dans un contexte de changement climatique et de tension sur la ressource en eau, des solutions innovantes et vertueuses doivent être conçues et expérimentées.

Considérant le succès des projets en hydrologie régénérative menés en partenariat avec Rhône Crussol en 2024, 2025 et qui seront terminés début 2026,

Considérant la poursuite des intérêts des financeurs (Agence de l'Eau et CNR) pour favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols et l'essaimage de technique agroécologiques via les programme et appels à projets cités ci-dessus,

Considérant la dynamique sur le territoire et le maintien d'un besoin d'accompagnement des agriculteurs et agricultrices sur le territoire,

Considérant la vérification du fait que les besoins en accompagnements sont toujours présents sur le territoire :

Envoi d'un appel à candidature par courrier aux agriculteurs du territoire (envoyé le 10 octobre, réponses attendues avant le 15 novembre)

- 11 projets individuels ont signifié leur intérêt (4 en Ardèche, 7 en Drôme)
- 1 projet collectif déposé, qui représente 10 ha et 6 propriétaires/agriculteurs différents (avec la perspective de pouvoir aller chercher d'autres propriétaires/agriculteurs voisins)
- Il pourrait être intéressant de proposer aussi un projet situé dans une forêt communale

Le nombre de ces projets est donné à titre indicatif et peut donc évoluer. Cela donne seulement à voir l'intérêt sur le territoire à un instant donné.

Considérant le plan de financement suivant :

ARCHE Agglo envisage de déposer un projet de 417 800 € comprenant l'ingénierie, les dépenses de personnel et les travaux pour mener à bien ces projets.

ARCHE Agglo sollicitera l'Agence de l'Eau à hauteur de 212 503 €, soit 50.86 % du projet dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau

ARCHE Agglo candidatera à l'appel à projet « Terres de transitions agroécologique » du Plan 5 Rhône de CNR pour un montant de 157 003 €, soit 37.58 % du projet

ARCHE Agglo sollicitera tout autre partenaire financier ;

ARCHE Agglo déposera un projet pour une durée de 3 ans : de juin 2026 à juin 2029

Considérant l'intérêt général du projet dans un contexte de tension sur la ressource en eau,

Considérant que la participation financière d'ARCHE Agglo représente 11.56 % des dépenses d'ingénierie, d'étude, de personnel et de fonctionnement (suivi et évaluation des résultats).

Considérant l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le projet de déploiement intitulé « keyline 2 »
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à déposer la candidature du projet « keyline 2 » auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- **AUTORISE** le Président à déposer la candidature du projet « keyline 2 » auprès de CNR
- **AUTORISE** le Président à solliciter tout autre partenaire financier ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits seront proposés au BP 2026

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 17 décembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 18/12/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo